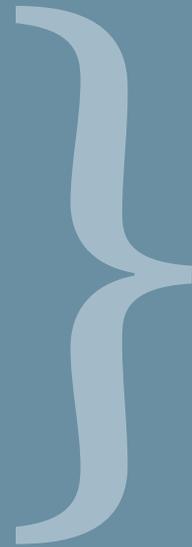


*rapport
de gestion,*
PROMEA CAISSE DE PENSION 2019

Respectueuse

*Pour la PROMEA caisse de pension,
le respect de tous les interlocuteurs
dans diverses situations va de soi.*



sommaire,

RAPPORT DE GESTION 2019

Rapport de gestion

Avant-propos	4 – 5
Chiffres-clés	7
Faits relatifs à l'assurance	8 – 11

Comptes annuels

Bilan	13
Compte d'exploitation	14 – 15
Annexe	16 – 33

PROMEA caisse de pension

PROMEA caisse de pension en bref.....	35
Organes de PROMEA caisse de pension.....	36 – 37

avant-propos,

DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION

PROMEA caisse de pension peut se prévaloir d'une excellente année. Les marchés financiers et leurs superbes performances ont contribué à ce succès, tout comme le contrôle rigoureux des dépenses, le pilotage prudent de la croissance et la structure d'assurés qui reste bonne. J'ai le plaisir de vous proposer un petit tour d'horizon pour vous plonger dans l'univers de notre caisse de pension.

La DTA 4 (Directive technique révisée avec taux d'intérêt technique recommandé par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions) érigée en standard minimal par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a incité le Conseil de fondation à réduire le taux d'intérêt technique de 2,25 % à 1,75 % pour fin 2019. De cette manière, le contexte général des taux bas est pris en considération. Malgré cette baisse, le **degré de couverture** a pu être relevé de 3,9 % à 109,9 % grâce au bon résultat de l'exercice.

Le résultat des placements avec une **performance nette** de 9,77 % est extrêmement réjouissant, notamment dans la perspective de notre plan de réduction du risque élaboré fin 2018. Le concept est continuellement examiné et adapté. Ce plan de réduction du risque prévoit essentiellement des réaffectations modérées des actions à d'autres catégories de placement moins risquées. Le cycle des marchés des actions haussiers semble être arrivé à son terme, lentement mais sûrement, et le Conseil de fondation estime qu'il est très important de bien interpréter les signes correspondants pour contrer à temps les risques de pertes sur les marchés financiers. Les taux négatifs, qui viennent grever les liquidités dans un nombre toujours plus élevé d'établissements financiers, sont pour nous un motif d'inquiétude.

Depuis plusieurs années déjà, nous devons nous accommoder d'un environnement malsain de taux faibles, voire négatifs, avec les difficultés financières que cela entraîne. Grâce à une politique de placements habile, une organisation en matière de placements transparente et un **contrôle des dépenses** rigoureux, le Conseil de fondation maîtrise bien les coûts. Par rapport aux autres caisses de pension, nos frais de gestion de fortune sont extrêmement faibles. Pour tous les mandats confiés à l'extérieur, de nouveaux appels d'offres sont publiés régulièrement et au besoin, nous changeons de prestataires.

Un grand merci à nos fidèles clients! Au cours de l'exercice 2019, seules quelques rares conventions d'affiliation n'ont pas été renouvelées, le plus souvent pour cause de cessation d'activité. En revanche, une **croissance saine** est affichée grâce aux nouvelles affiliations d'entreprises. Au nom de tout le Conseil de fondation, je leur souhaite, ainsi qu'à leurs collaborateurs, une cordiale bienvenue! La **structure d'âge** de nos assurés est nettement meilleure que la moyenne, avec un rapport de cinq actifs pour un bénéficiaire d'une rente.

Pour agir efficacement sur le marché immobilier difficile, le Conseil de fondation a décidé au cours de l'exercice sous revue de constituer une commission immobilière spéciale. Tous les **immeubles** ont par ailleurs été soumis à un contrôle exhaustif. Ici encore, il est important d'obtenir de bons conseils et de faire preuve de discernement pour éviter de compléter le portefeuille existant par des immeubles surévalués ou inadaptés.

Le **taux de conversion** élevé prescrit légalement de 6,8 % constitue un grand défi. Pour une caisse de pension proche de la LPP comme PROMEA, le blocage de la réforme des conditions-cadres actuarielles est très problématique. Une solution rapide est nécessaire pour éviter de mettre encore davantage à rude épreuve la solidarité entre les générations.

Vous, chers assurés, êtes toujours au centre de toutes les considérations et de toutes les actions menées. J'en arrive enfin à nos collaborateurs motivés ainsi qu'aux membres de la direction: au nom de tout le Conseil de fondation, ils méritent de vifs remerciements pour leur excellent travail ainsi que pour leur précieux soutien, avec comme préoccupation constante d'œuvrer pour le bien de notre Fondation.

Susanne Niklaus

Présidente du Conseil de fondation

Intelligible

*La PROMEA caisse de pension
informe de manière
claire et compréhensible.*



chiffres-clés,

EN BREF

	2019	2018
1. Rémunération des avoirs-épargne	* 1,25 %	2 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	790,0 mio.	757,7 mio.
3. Augmentation des retraites	0 %	0 %
4. Degré de couverture	109,9 %	106,0 %
5. Membres	1 028	1 021
6. Assurés	8 492	8 256
7. Retraités	1 912	1 849
8. Total du bilan en CHF	1 501 mio.	1 345 mio.
9. Cotisations en CHF	60,1 mio.	59,0 mio.
10. Performance nette	9,77 %	-3,12 %

* Taux d'intérêt garanti 2020: 2 %

faits relatifs,

À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

Résultat de l'exercice, capacité de risque structurelle et financière

L'exercice 2019 de PROMEA caisse de pension est arrêté avec un excédent de recettes de CHF 57,3 millions. Cela s'explique par le bon résultat des placements. Le résultat net provenant des placements se monte à CHF 131,9 millions selon le compte d'exploitation.

En raison de l'excédent de recettes, le degré de couverture a augmenté de 106,0 % à 109,9 % au cours de la période sous revue, malgré la baisse du taux d'intérêt technique. PROMEA caisse de pension peut continuer de remplir ses engagements de prévoyance, mais elle ne dispose pas de sa pleine capacité de risque financière, car la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur de CHF 215,2 millions n'a pas été constituée entièrement. Au 31.12.2019, il manquait encore CHF 83,4 millions. La réserve disponible se chiffre à CHF 131,8 millions selon le bilan, en conséquence de quoi 61,2 % de la réserve de fluctuation de valeur auront été constitués d'ici la fin de l'exercice sous revue.

La croissance durable en ce qui concerne l'effectif d'assurés et les capitaux de prévoyance a encore pu se poursuivre en 2019. En fin d'année, 8492 assurés actifs s'étaient affiliés à la caisse de pension, ce qui corres-

pond à une hausse de 236 actifs par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année sous revue, les capitaux de prévoyance des assurés actifs ont augmenté de CHF 32,3 millions pour atteindre CHF 790,0 millions.

Par rapport à d'autres institutions de prévoyance, la capacité de risque structurelle reste bonne. Pour chaque retraité, il y a cinq assurés actifs.

Baisse du taux d'intérêt technique au 31.12.2019

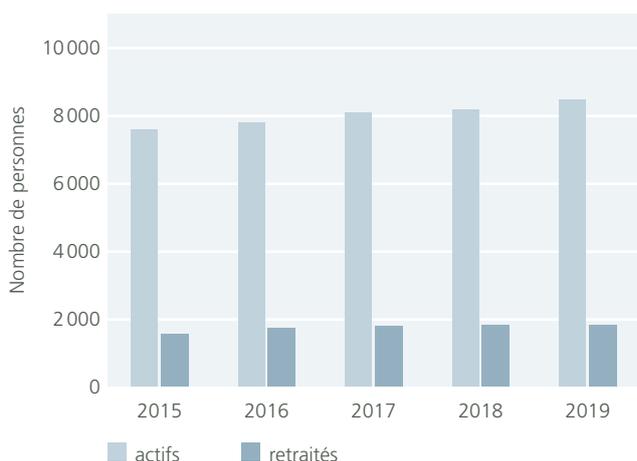
La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a érigé en standard minimal la DTA 4 (Directive technique révisée avec taux d'intérêt technique recommandé par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions) le 28.06.2019. La DTA 4 décrit la manière dont l'expert en caisses de pensions doit procéder pour la recommandation du taux d'intérêt technique; elle est obligatoire depuis le 31.12.2019. Sur la base de cette directive technique, notre expert en caisses de pensions a calculé le taux d'intérêt technique à appliquer pour PROMEA caisse de pension et a jugé adéquate une valeur entre 1,44 % et 1,84 %. Le Conseil de fondation a donc décidé de réduire le taux d'intérêt technique au 31.12.2019 de 2,25 % à 1,75 %. Le surcoût de cette diminution atteint près de CHF 40,7 millions et est imputé au compte d'exploitation 2019.

Assurance Excess of Loss à partir du 01.06.2019

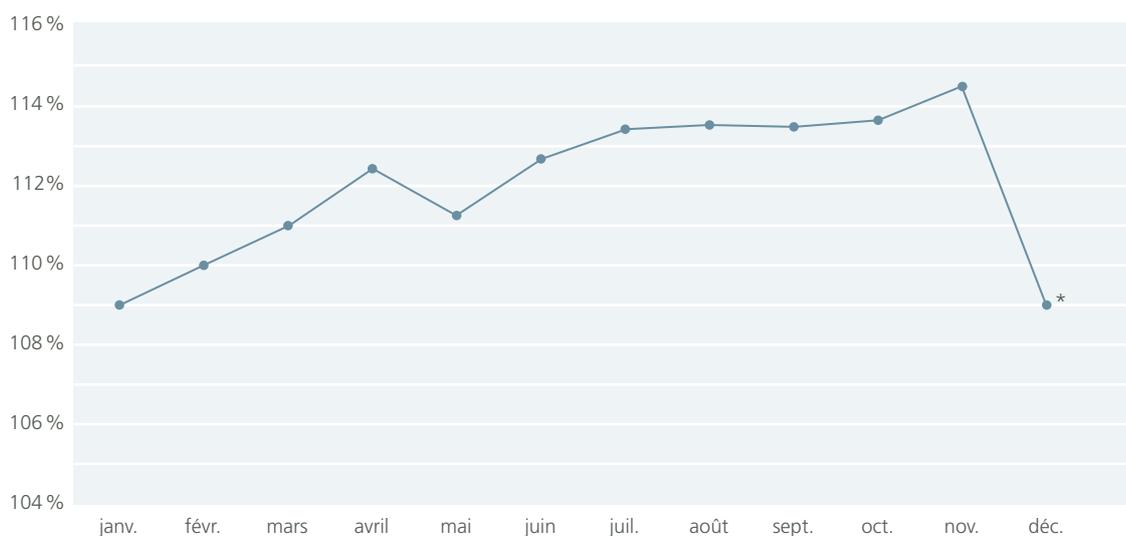
Le Conseil de fondation vérifie périodiquement si les risques de décès et d'invalidité peuvent être supportés entièrement par la Fondation elle-même ou s'ils doivent être réassurés auprès d'une société d'assurance.

Sur la base des différents relevés et calculs, qui attestent de la réserve pour sinistre possible en cas de décès et d'invalidité par assuré, le Conseil de fondation a décidé de conclure dès le 01.06.2019 une assurance Excess of Loss avec une franchise par assuré de CHF 1 million en cas de décès et d'invalidité. Ainsi, pour un seul cas de

Rapport assurés actifs – retraités



Évolution du taux de couverture 2019



* Baisse du taux d'intérêt technique au 31.12.2019

prestation, la réserve pour sinistre en cas de décès et d'invalidité est réassurée à partir de CHF 1 million.

PROMEA caisse de pension a conclu le contrat de réassurance correspondant pour 3 ans et 7 mois avec PKRück, Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA., à partir du 01.06.2019. La prime d'assurance du 01.06.2019 au 31.12.2019 se monte à CHF 57 137.

Placements financiers

L'année 2019 a été très positive sur les marchés financiers. Après une correction des marchés des actions vers la fin 2018, un mouvement inverse à la hausse important s'est amorcé dès le début de 2019. Tout au long de l'année, des corrections avec des phases de redressement se sont toutefois produites régulièrement. Le différend commercial opposant les États-Unis à la Chine a été une source constante d'inquiétude. L'économie mondiale et le commerce global en ont pâti. Les banques centrales, et notamment la Réserve fédérale américaine,

ont recommencé à baisser les taux. Vers la fin 2019, une issue au litige entre les États-Unis et la Chine s'est dessinée de façon toujours plus marquée, ce qui a entraîné un climat euphorique sur les marchés des actions.

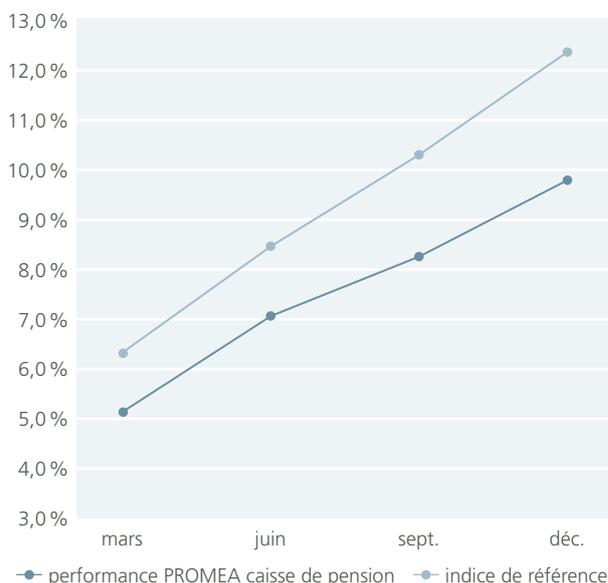
Sur le plan mondial, le niveau des taux d'intérêt a baissé en 2019. Le rendement des emprunts de la Confédération à 10 ans a diminué de $-0,15\%$ (fin 2018) à $-0,46\%$ (fin 2019). Ainsi, malgré le niveau des taux d'intérêt déjà très faible, une performance à nouveau positive de 2% à 5% a pu être réalisée pour les obligations. Le faible niveau des taux montre également les défis auxquels seront confrontées les caisses de pension. Les investissements peu risqués ne rapportent pas beaucoup.

En 2019, les marchés des actions ont monté de 25% à 31% . La correction de l'année passée a d'une part été compensée. D'autre part, le soi-disant apaisement dans les relations commerciales et l'action des banques centrales ont suscité le grand optimisme des investisseurs.

Les actions Immobilier Suisse et Immobilier Étranger ont elles aussi enregistré une évolution réjouissante avec respectivement 7,5 % et 3,9 %. Les placements infrastucturels qui sont en cours de développement ont aussi évolué positivement (+2,0 %).

Courant 2019, PROMEA caisse de pension a progressivement réduit la part de placements à risque dans la perspective de corrections possibles sur le marché. Le pourcentage d'actions est ainsi passé à 25,5 % (fin 2019). Mais également dans le segment des obligations, l'accent a davantage été mis sur les produits présentant un bon niveau de solvabilité. Globalement, PROMEA caisse de pension a affiché en 2019 une performance de 9,77 %. Selon l'indice UBS de la prévoyance, les caisses de pension suisses ont enregistré une performance de 11,2 %. Selon ce même indice, les caisses de pension disposant d'une fortune supérieure à CHF 1 milliard ont affiché une performance de 10,5 %. Dans ce contexte, il convient toutefois de préciser que les caisses de pension suisses présentent en moyenne une part d'actions supérieure (env. 30 %). Dans ce sens, PROMEA caisse de pension a réussi à dégager un résultat très réjouissant avec des risques de placement plus faibles.

Développement de la performance 2019, effective et indice de référence



Le Conseil de fondation est conscient du fait qu'avec des risques de placements réduits, le potentiel de performance global ne peut pas être exploité lors des bonnes années de placement. Toutefois, il est également conscient que dans les mauvaises phases du marché, les pertes éventuelles ne peuvent certes pas être totalement évitées, mais qu'elles peuvent être quelque peu atténuées.

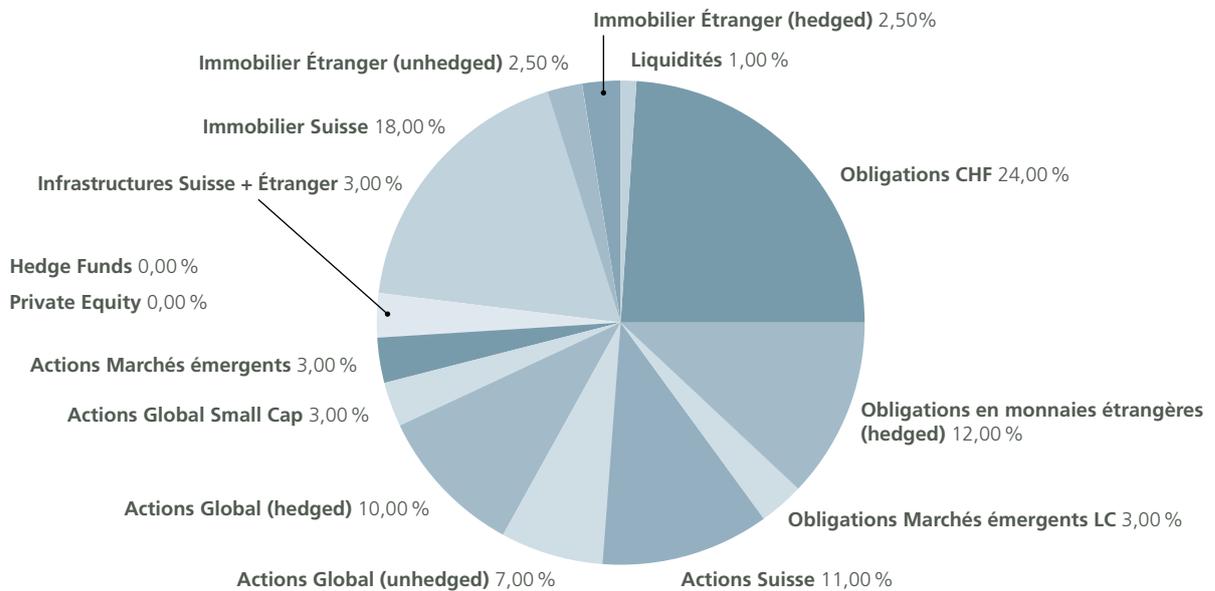
L'évolution du portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension a également été satisfaisante en 2019. Le produit net (revenus locatifs moins les pertes de loyer, frais d'exploitation et de maintien en état) est, avec CHF 6,091 millions, inférieur d'environ CHF 15 000 (ou 0,24 %) à la valeur budgétisée de CHF 6,106 millions. Les revenus plus bas dus aux taux de vacance ont pu être compensés quasiment entièrement par les économies de frais d'exploitation et de maintien en état. Aucun immeuble n'a été acheté au cours de l'exercice sous revue 2019. Le rendement brut du portefeuille entier se monte à 4,68 %.

Les taux de vacance dans tout le portefeuille ont augmenté à 5,01 % en 2019 (2018: 4,72 %). Ce sont les immeubles de Granges qui présentent les taux de vacance les plus élevés, suivis de ceux de Mumpf et Rapperswil. Il a été demandé aux entreprises de gestion locales d'augmenter les activités de location (améliorer les annonces, accélérer les délais de réaction pour les visites).

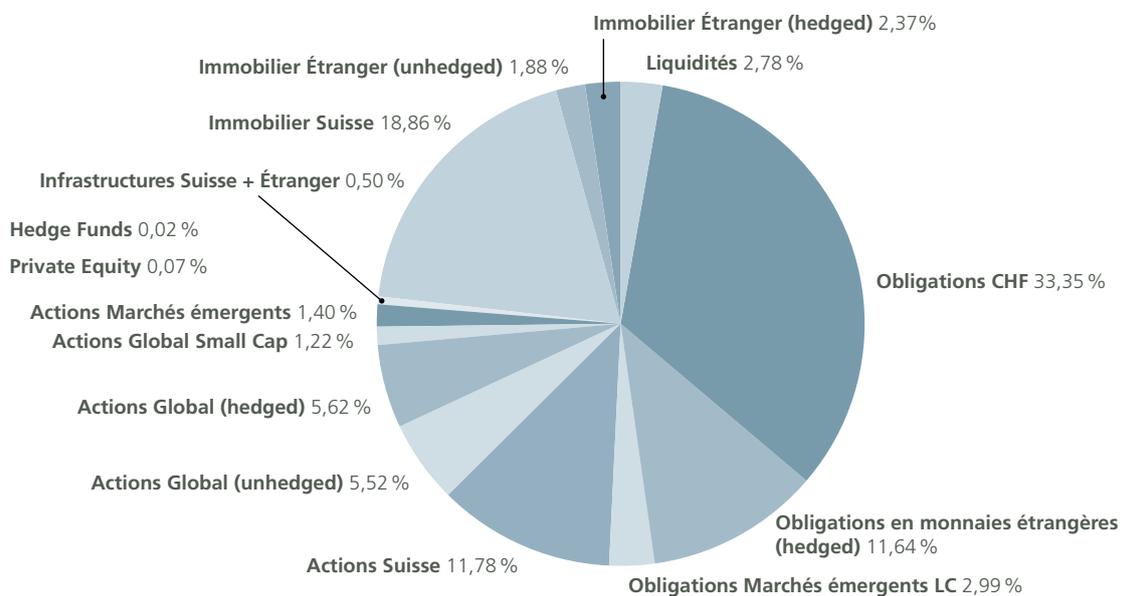
À l'instar de la période de décompte précédente, le Swiss Valuation Group a évalué le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension. Le portefeuille présente au 31.12.2019 une valeur marchande de CHF 170,24 millions. Au 31.12.2019, le portefeuille actuel a été revalorisé d'environ CHF 4,76 millions (+2,88 % contre 1,60 % ou CHF 2,6 millions en 2018) par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, les façades de Niederglatt et d'Arni ont été rénovées. À la Glatttalstrasse 40 à Zurich, il a fallu changer la chambre froide de la pizzeria. En raison de décalages temporels (p. ex. pour le projet de rénovation totale de Dübendorf), les frais

Asset Allocation stratégique, valable depuis le 19.04.2018



Allocation par catégories de placements au 31.12. 2019



de remise en état, d'environ CHF 601 000, ont été nettement inférieurs au budget (CHF 984 000).

Urs Schneider

Directeur PROMEA assurances sociales

Le résultat des immeubles, en tenant compte des réévaluations, s'élève à CHF 10,08 millions (année précédente CHF 8,072 millions).

Patric Spahr

Directeur caisse de pension

Engagée

*La PROMEA caisse de pension
tient compte des intérêts
de ses interlocuteurs.*



bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2019 en CHF	2018 en CHF
Actif			
Placements		1 500 930 825.15	1 344 430 433.74
Liquidités		23 646 284.02	41 393 860.62
Créances et prêts	7.1	17 984 274.69	24 891 900.16
Titres	6.4	1 112 196 058.72	957 832 409.60
Immobilier	6.8	347 104 207.72	320 312 263.36
Compte de régularisation actif	7.2	179 971.60	185 345.55
Total de l'actif		1 501 110 796.75	1 344 615 779.29
Passif			
Dettes		16 883 225.67	17 934 152.21
Prestations de libre passage et rentes	7.3	16 883 225.67	17 934 152.21
Compte de régularisation passif	7.4	371 366.78	383 565.25
Réserves de contributions des employeurs	6.9	13 608 107.68	14 199 110.83
Réserves de contributions des employeurs		13 089 817.68	13 551 226.08
Fonds libres employeurs affiliés		518 290.00	647 884.75
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 338 407 533.00	1 237 535 571.00
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	790 034 085.00	757 732 807.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	452 733 433.00	413 096 074.00
Provisions techniques	5.6	95 640 015.00	66 706 690.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	131 840 563.62	74 563 380.00
Capital de fondation, découvert		0.00	0.00
Total du passif		1 501 110 796.75	1 344 615 779.29

comptes,

COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2019 en CHF	2018 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		60 198 939.10	59 547 409.10
Cotisations ordinaires	3.2	60 059 692.10	58 993 492.20
– Cotisation d'épargne		50 590 911.20	49 106 336.65
– Cotisation de risque		7 138 291.60	7 447 068.60
– Cotisation pour coûts administratifs		2 330 489.30	2 440 086.95
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		16 353.65	24 560.50
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	1 897 008.35	2 234 237.50
Apports au fonds de garantie		617 896.70	564 805.90
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	–2 392 011.70	–2 269 687.00
Prestations d'entrée		69 869 115.27	63 371 674.00
Apports de libre passage assurés	5.3	69 869 115.27	63 371 674.00
– Apports de libre passage assurés actifs		69 665 006.47	63 073 662.07
– Apports de réserve mathématique Rentes		204 108.80	749 700.38
– Apports en moyens libres		0.00	–451 688.45
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		130 068 054.37	122 919 083.10
Prestations réglementaires		–48 301 019.95	–44 813 949.65
Rentes de vieillesse		–24 143 923.60	–22 478 510.80
Rentes de survivants		–3 298 750.90	–3 168 774.85
Rentes d'invalidité		–3 348 465.30	–3 364 544.65
Prestations en capital à la retraite		–16 776 160.30	–14 161 244.25
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–733 719.85	–1 640 875.10
Prestations de sortie		–52 548 587.68	–64 857 409.05
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–48 597 723.78	–62 421 321.85
Virement de moyens supplémentaires en cas de sortie collective		0.00	–468 187.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–3 819 976.65	–1 967 900.20
Dissolution des fonds libres		–130 887.25	0.00
Sorties relatives aux prestations et versements anticipés		–100 849 607.63	–109 671 358.70

Annexe Comptes annuels		2019 en CHF	2018 en CHF
Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-100 280 958.85	-33 522 939.67
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-22 774 630.00	-4 690 083.22
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-39 637 359.00	-20 954 997.00
Constitution/dissolution de provisions techniques		5.6	6 077 163.00
Rémunération du capital d'épargne		-9 561 535.45	-14 442 160.40
Dissolution de réserves de contributions		6.9	35 449.50
Dissolution de la fortune de prévoyance libre		6.9	451 688.45
Charges d'assurance		-539 270.65	-425 234.40
Résultat net de l'activité d'assurance		-71 601 782.76	-20 700 449.67
Résultat net des placements		131 939 978.57	-42 664 902.46
Produit des titres		6.7	109 841 961.05
– Liquidités			127 820.51
– Placements à terme et «call money»			1 345.00
– Opérations de change à terme			-86 716.09
– Obligations			16 207 464.39
– Actions			93 336 691.89
– Private Equity			14 000.00
– Hedge Funds			-19 781.37
– Infrastructures			261 136.72
Produit des immeubles		6.7	25 700 513.77
Charges de gestion patrimoniale		6.7	-3 602 496.25
– Frais de gestion de fortune directe			-1 266 631.39
– Charges de gestion de fortune Experts			-246 284.90
– Frais de TFE			-1 732 410.61
– Frais de gestion Immeubles			-357 169.35
Autres produits		47 326.81	19 144.41
Autres frais		-123 653.65	-428 613.10
Frais d'administration		7.5	-2 984 685.35
Frais d'administration généraux			-2 522 176.45
Révisions des caisses et conseils			-39 241.50
Expert en caisse de pension			-67 016.40
Autorité de surveillance			-27 359.60
Frais de publicité			-60 457.10
Commissions d'intermédiaire			-268 434.30
Excédent de charges/de recettes avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		57 277 183.62	-66 731 658.62
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		6.3	-57 277 183.62
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

annexe,

AUX COMPTES ANNUELS 2019

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PROMEA caisse de pension. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation. PROMEA caisse de pension peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PROMEA caisse de pension peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire. Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PROMEA caisse de pension figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 15 octobre 2018
- Règlement de prévoyance du 10 décembre 2019 valable dès le 1^{er} janvier 2019
- Règlement des coûts, 1^{er} janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion du 21 avril 2015 valable dès le 1^{er} juillet 2014
- Règlement des provisions du 13 décembre 2018 valable dès le 31 décembre 2018

- Règlement de placement du 7 septembre 2016 valable dès le 1^{er} janvier 2016; annexe 2 au règlement de placement, 19 avril 2018
- Règlement relatif au droit de signature, 1^{er} janvier 2009
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1^{er} janvier 2006
- Convention avec PROMEA caisse de compensation, 1^{er} janvier 2013
- Charte de l'ASIP, 1^{er} janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle approuvé par l'OFAS le 5 août 2010 valable dès le 1^{er} juin 2009

1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

Droit de signature

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Susanne Niklaus* présidente, 2017–2020

Sabine Bellefeuille, 2019–2022

Peter Meier*, 2019–2022

Représentants des salariés

Rolf Frehner* vice-président, 2017–2020

René Leemann*, 2017–2020

Gregor Deflorin, 2017–2020

Le mandat commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

* = membres du comité du Conseil de fondation

Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur caisse de pension

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

Organe de contrôle BDO SA, Zurich, *Mandat de l'expert en caisse de pension (partenaire contractuelle)* Allvisa AG, Zurich, *Expert exécutant pour la prévoyance professionnelle* René Zehnder, *Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweger & Partner AG, Root; PPCmetrics SA, Zurich, *Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* Klingenfuss + Partner AG, Würenlos, *Expert en estimations immobilières* Swiss Valuation Group AG, Zurich

1.6 Associations fondatrices

Employeurs AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

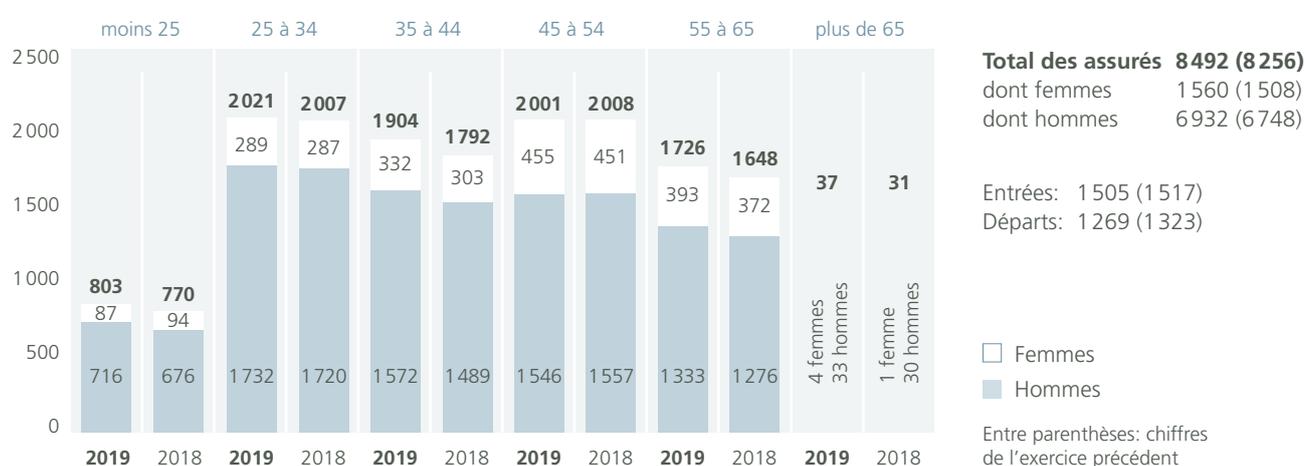
1.7 Employeurs affiliés

État initial 1 021 (exercice précédent: 1 003), *Entrées* 22 (exercice précédent: 29)

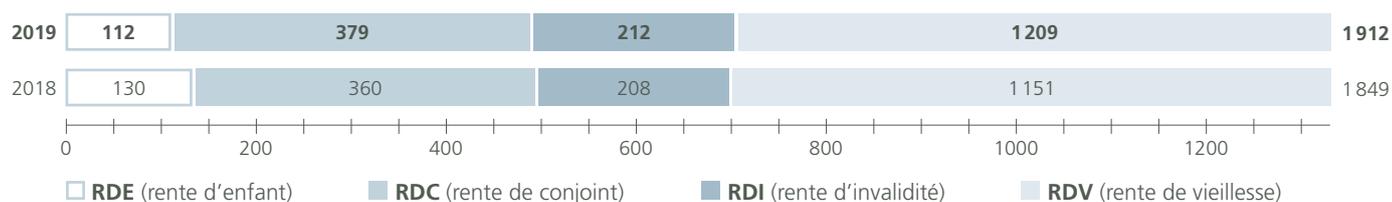
Départs – 15 (exercice précédent: – 11), *Nombre d'entreprises affiliées* 1 028 (exercice précédent: 1 021)

2. Assurés actifs et retraités

2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2019/2018



2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2019/2018



Total des retraités 1 912 (1 849), dont femmes 701 (665), dont hommes 1 211 (1 184)

Évolution effectif des rentes

	31.12.2019	Entrées 2019	Départs 2019	31.12.2018
Rentes de vieillesse	1 208	92	35	1 151
Rente en cas de divorce	1	1	0	0
Rentes d'invalidité	212	22	18	208
Rentes de conjoint	379	29	10	360
Rentes pour enfants d'invalidité	73	5	18	86
Rentes pour enfants de retraité	6	0	2	8
Rentes pour orphelin(s)	33	10	13	36
Total	1 912	159	96	1 849

Le taux de retrait du capital des assurés ayant pris leur retraite en 2019 est de 35 %.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 10 décembre 2019. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalide
- Libération du paiement des cotisations

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2019 en CHF	2018 en CHF
Cotisations employeurs	31 656 035	31 033 396
Cotisations salariés	28 403 657	27 960 096
Cotisations totales	60 059 692	58 993 492
dont:		
– Contribution d'épargne	50 590 911	49 106 337
– Contribution de risque	7 138 292	7 447 068
– Contribution aux frais administratifs	2 330 489	2 440 087

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PROMEA caisse de pension propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

Liquidités, créances, engagements, délimitations valeur nominale

Conversion des devises cours du jour du bilan, *Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché, *Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8), *Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont supportés de façon autonome par la Fondation jusqu'à concurrence d'une somme de sinistre de CHF 1 million. Depuis le 1^{er} juin 2019, la part de la somme de sinistre dépassant CHF 1 million est réassurée auprès de PKRück (contrat Excess of Loss). Le risque vieillesse est supporté de façon autonome.

5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2019.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Au cours de l'exercice sous revue, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2,25 % à 1,75 %.

5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2019 en CHF	2018 en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	757 732 807	738 637 312
Bonifications de vieillesse	52 572 042	51 088 790
Apports de libre passage	69 665 006	63 073 662
Rémunération	9 526 648	14 405 411
Prestations de libre passage lors du départ	-48 597 723	-62 421 322
Versements anticipés EPL	-1 499 692	-1 527 212
Retrait dû au divorce	-2 320 284	-440 688
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-47 044 719	-45 083 146
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	790 034 085	757 732 807

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 1,981 million, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 1,25 % en 2019 (exercice précédent: 2,00 %).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 537 588 262 (exercice précédent: CHF 510 537 159).

5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2019 en CHF	2018 en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	413 096 074	392 141 077
Modification	39 637 359	20 954 997
État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12	452 733 433	413 096 074

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2019 en CHF	2018 en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	7 477 573	6 986 310
Provision pour pertes de départ à la retraite	71 207 432	51 629 607
Provision pour intérêts accrus	7 900 341	1 894 332
Provision pour longue vie	9 054 669	6 196 441
Total des provisions techniques	95 640 015	66 706 690

Le Conseil de fondation a décidé qu'au cours de 2020, les avoirs de vieillesse réglementaires rapporteront au moins 2,00%. Le surcoût que cela a entraîné a déjà été imputé au compte d'exploitation 2019.

Fonds de fluctuation des risques: le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

Provision pour pertes de mises à la retraite: sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 55 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 50%.

Provision pour longue vie: pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0,5% du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2015 (= année de parution des Bases techniques LPP 2015).

5.7 Bases techniques

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Le taux d'intérêt technique est de 1,75%.

La présentation des réserves mathématiques des retraités ainsi que les provisions techniques ont été modifiées en cours d'exercice sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle.

5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2019 en CHF	2018 en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 501 110 797	1 344 615 779
./. engagements et régularisations comptables	-17 254 592	-18 317 717
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-13 608 108	-14 199 111
Patrimoine disponible	1 470 248 097	1 312 098 951
Capital de prévoyance assurés actifs	-790 034 085	-757 732 807
Capital de prévoyance retraités	-452 733 433	-413 096 074
Provisions techniques	-95 640 015	-66 706 690
Patrimoine nécessaire	-1 338 407 533	-1 237 535 571
Excédent	131 840 564	74 563 380
Taux de couverture	109,9%	106,0%

5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2018. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la loi sur le libre passage.

PROMEA caisse de pension dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, al. 1 let. a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

Les provisions constituées pour les cas risqués additionnées aux primes de risque offrent une couverture suffisante pour satisfaire aux exigences légales de l'art. 43 OPP2.

Les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont adéquats.

6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PROMEA caisse de pension a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

Obligations CHF Loyal Finance AG, placement direct; Zürcher Kantonalbank, solution de fonds

Obligations en monnaies étrangères UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

Actions Suisse Banque Cler, placement direct; Credit Suisse, solution de fonds

Actions Global Credit Suisse, solution de fonds

Actions Marchés émergents Credit Suisse, solution de fonds

Immobilier Étranger et infrastructures différentes solutions de fonds de différents fournisseurs

Global Custodian Credit Suisse (Schweiz) AG

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PROMEA caisse de pension présente au 31.12.2019 une réserve de fluctuation de valeur s'élevant à CHF 131,84 millions.

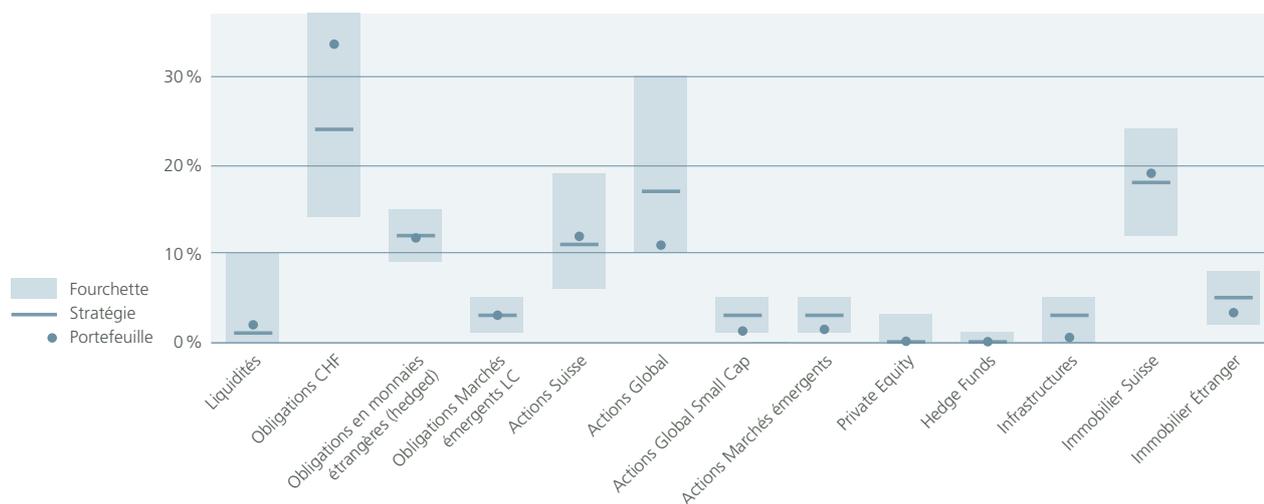
La réserve de fluctuation de valeur théorique pour la stratégie de placement s'élève, selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, à 16,08 % des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avec un niveau de sécurité de 97,5 %). PROMEA caisse de pension présente un déficit de réserve de CHF 83,38 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16,08 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	CHF 215 215 931
Valeur effective de la réserve de fluctuation	CHF 131 840 564
Déficit en matière de réserve	CHF 83 375 367

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018	Fourchettes	Limitation
	en CHF	Part en %	en CHF	Part en %		
Liquidités	23 646 284	1,58	41 393 861	3,08	0–10	100
Créances et prêts	17 984 275	1,20	24 891 900	1,85		
Comptes de régularisation des actifs	179 972	0,01	185 346	0,01		
Titres						
Obligations						
• Obligations en CHF	500 662 303	33,35	399 867 291	29,74	14–37	100
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	174 679 203	11,64	131 215 917	9,76	9–15	
• Obligations Marchés émergents LC	44 827 063	2,99	18 057 525	1,34	1–5	
Actions						
• Actions Suisse	176 814 532	11,78	154 759 243	11,51	6–19	50
• Actions Global (unhedged)	82 811 912	5,52	42 341 334	3,15	5–15	
• Actions Global (hedged)	84 309 438	5,62	159 865 417	11,89	5–15	
• Actions Global Small Cap	18 303 294	1,22	12 874 251	0,96	1–5	
• Actions Marchés émergents	21 008 319	1,40	33 336 239	2,48	1–5	
Placements alternatifs						
• Private Equity	1 051 000	0,07	1 060 000	0,08	0–3	15
• Hedge Funds	251 594	0,02	298 770	0,02	0–1	
• Infrastructures Suisse + Étranger	7 477 399	0,50	4 156 422	0,31	0–5	
Immobilier						
• Immobilier Suisse (placements directs)	170 240 000	11,34	165 480 000	12,31	12–24	30
• Immobilier Suisse (indirects)	112 894 013	7,52	100 645 934	7,49		
• Immobilier Étranger (unhedged)	28 275 726	1,88	0	0,00	1–4	
• Immobilier Étranger (hedged)	35 694 469	2,38	54 186 329	4,03	1–4	
Total des placements	1 501 110 797	100,00	1 344 615 779	100,00		
Total monnaies étrangères	497 638 417	33,15		30,60	23–72	
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	202 955 307	13,52		14,50	9–30	30
Total actions	383 247 495	25,53				50
Total immobilier	347 104 208	23,12				30
Total placements alternatifs	8 779 993	0,58				15

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes stipulées dans le règlement de placement.



6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

Opérations de change à terme

À fin 2019, il y a une opération de change à terme.

Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2019, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2019 en CHF	2018 en CHF
Produit du placement en titres	109 841 961	-53 828 990
• Liquidités, placements à terme et «call money»	129 166	-256 026
• Infrastructures	261 137	0
• Opérations de change à terme	-86 716	141 162
• Obligations	16 207 464	-4 507 969
• Actions	93 336 692	-49 919 231
• Private Equity	14 000	20 000
• Hedge Funds	-19 781	693 074
Produit des immeubles	10 607 379	8 612 999
Revenu d'immobiliers indirects	15 093 135	5 847 326
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-3 602 496	-3 296 238
Total du résultat net des placements patrimoniaux	131 939 979	-42 664 903
Patrimoine total déterminant	1 501 110 797	1 344 615 779
Performance	9,77 %	-3,12 %

La performance a été calculée selon la méthode TWR générale.

Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 475 521 386	99,98 %
Total des placements collectifs non transparents	251 594	0,02 %
Patrimoine de PROMEA caisse de pension conformément à la comptabilité des titres et des immeubles	1 475 772 980	100,00 %

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 99,98 %.

Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 512 916	0,10 %
Indice des coûts immobiliers	357 169	0,02 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	1 732 411	0,12 %
Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat	3 602 496	0,24 %

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0,24 % des placements à coûts transparents.

Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	21 181
Fonds Actions Suisse – avec valeur en date de la clôture	125
Fonds Actions Global – avec valeur en date de la clôture	23 991
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	18 466
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	155 786
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	870 824
Immobilier indirect Étranger – avec valeur en date de la clôture	642 038
Total des placements collectifs transparents	1 732 411

Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Catégorie	Nom du produit	Valeur à la date de référence 31.12.2019		
			Unité	Valeur marchande en CHF	en pour-cent de l'avoir
	Hedge Funds				
Fonds & similaires				251 594.39	0,02 %
INT2935	ZZ274_HF004	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S	309.06	2 049.36	0,00 %
INT2936	ZZ274_HF005	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S II	393.47	25 173.35	0,00 %
INT2937	ZZ274_HF006	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S III	2 701.53	224 371.68	0,02 %
Total Hedge Funds				251 594.39	0,02 %
Taux de transparence des coûts					99.98 %

6.8 Immeubles

6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PROMEA caisse de pension:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2019 valeur de bilan en CHF	31.12.2018 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	17 230.75	10 050 000	9 490 000
Immeuble Mönchaltorf	9 197.25	4 690 000	4 440 000
Immeuble Morbio Inferiore	26 212.75	8 530 000	8 490 000
Immeuble Berne	13 404.05	5 830 000	5 780 000
Immeuble Arni	33 771.65	17 120 000	16 820 000
Immeuble Zurich	17 890.20	10 500 000	9 750 000
Immeuble Niederglatt	10 112.50	4 700 000	4 410 000
Immeuble Seebach	54 401.30	20 010 000	19 530 000
Immeuble Dietikon	31 760.65	21 670 000	20 190 000
Immeuble Zofingue	9 248.80	4 780 000	4 670 000
Immeuble Mumpf	18 172.40	8 810 000	8 700 000
Immeuble Amriswil	47 305.35	18 290 000	18 080 000
Immeuble Biel/Bienne	9 831.10	4 860 000	4 820 000
Immeuble Allschwil	9 049.80	4 740 000	4 650 000
Immeuble Wanzwil	5 016.85	2 310 000	2 400 000
Immeuble Rapperswil	32 603.15	16 960 000	16 860 000
Immeuble Granges	5 730.85	3 150 000	3 230 000
Immeuble Thoune	6 229.95	3 240 000	3 170 000
Total	357 169.35	170 240 000	165 480 000

Afin d'obtenir une séparation entre la gestion du portefeuille et l'estimation de la valeur du marché, le Swiss Valuation Group a été encore chargé de procéder, au cours de l'exercice sous revue, à la détermination des valeurs de marché actuelles. L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PROMEA caisse de pension bénéficie du soutien de BSZ Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PROMEA caisse de pension.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 3,00 % à 3,65 %.

6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2019 en CHF	2018 en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	13 551 226	13 551 543
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	1 897 008	2 234 238
Dissolution pour payer les cotisations des employeurs	-2 392 012	-2 269 687
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0,25 %	33 595	35 132
Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12	13 089 817	13 551 226
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	647 884	1 097 957
Apport de moyens libres	0	0
Rémunération à 0,25 %	1 293	1 616
Sortie de moyens libres	-130 887	-451 688
Total des fonds libres d'employeurs au 31.12	518 290	647 885

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2019 en CHF	31.12.2018 en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	7 002 375	7 361 655
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	211 761	202 072
Compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation	10 323 424	16 844 099
Comptes de décompte gestion des immeubles	257 140	233 853
Fonds de garantie LPP	189 574	219 221
Avoirs divers	0	6 000
Prêt Metaltec Zurich-Schaffhouse	0	25 000
Total des créances et prêts	17 984 274	24 891 900

PROMEA caisse de compensation assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PROMEA caisse de pension, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PROMEA caisse de pension sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé PROMEA caisse de compensation à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2019 en CHF	2018 en CHF
Divers	179 972	185 346
Total des actifs transitoires	179 972	185 346

Le montant de CHF 179972 est un avoir chez des bénéficiaires de rentes ainsi que des paiements anticipés.

7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2019 en CHF	2018 en CHF
Divers	371 367	383 565
Total des passifs transitoires	371 367	383 565

La régularisation comptable passive regroupe des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2019 en CHF	2018 en CHF
Courtages intermédiaires	268 434	492 049
Charges rapport de gestion	14 208	22 962
Publicité générale	47 980	83 042
Parrainage	4 269	2 500
./ part de la publicité PROMRISK SA	-6 000	-6 000
Total des frais de marketing et de publicité	328 891	594 553
Révision de caisse et conseils	39 242	47 534
Expert en caisse de pension	67 016	87 353
Autorité de surveillance	27 360	31 702
Frais d'administration généraux	2 522 176	2 195 696
Total des frais d'administration	2 984 685	2 956 838

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 351 (année précédente: CHF 362) et de CHF 287 (année précédente: CHF 296) y compris les retraités.

7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Les deux liquidations partielles en date du 31.12.2017 suite à la dissolution des conventions d'affiliation sont terminées. Les départs collectifs ont été exécutés selon le règlement de liquidation partielle. Des capitaux d'épargne de CHF 5 429 082 ont été transférés. Les fonds supplémentaires transférés pour ces départs collectifs atteignent CHF 468 187.

L'organe de révision a examiné l'exécution en bonne et due forme des liquidations partielles et a estimé qu'elle était conforme.

En 2019, il n'y a pas eu de dissolutions de conventions d'affiliation entraînant une liquidation partielle.

9.2 Engagements de capital ouverts (Unfunded Commitments) au 31.12.2019

CSA Energy Infrastructure Switzerland

Souscrit: CHF 5,370 millions, Appelé: CHF 3,222 millions, Ouvert: CHF 2,148 millions

UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland

Souscrit: CHF 20 millions, Appelé: CHF 4,160 millions, Ouvert: CHF 15,840 millions

10. Événements postérieurs à la date du bilan

À la date du bilan, aucun événement ayant un impact sur les comptes annuels 2019 n'est à signaler.

Fiable

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière digne de confiance.*



PROMEA caisse de pension
 Ifangstrasse 8
 8952 Schlieren

Kontaktperson	René Zehnder
Telefon direkt	+41 (0)43 344 43 81
E-Mail	rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 27 avril 2020

Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2019.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

Confirmation d'expert

La situation financière de la PROMEA caisse de pension est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 1.75 % (exercice précédent: 2.25 %) et de la base technique LPP 2015, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 109.9 % au 31.12.2019 (exercice précédent: 106.0 %). La bonne performance ainsi que les gains au niveau des risques chez les personnes assurées actives ont eu un effet positif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 61.2 % de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2019

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2;
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés.

Allvisa AG



René Zehnder
 Expert diplômé en caisses de pensions



Dr. Anna-Laura Wickström
 Experte diplômée en caisses de pensions



Tél. 044 444 35 55
Fax 044 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
au Conseil de fondation de **PROMEA caisse de pension, Schlieren**

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de PROMEA caisse de pension, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 27 mars 2020

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviseur agréé

Marcel Frick

Réviseur responsable

Expert-réviseur agréé

Entrepreneuriale

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière active,
circonspecte et consciente
des coûts.*



en bref,

PROMEA CAISSE DE PENSION

PROMEA caisse de pension est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

Historique

1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2^e pilier obligatoire (LPP)

1996

Changement de nom en PV-PROMEA

2018

Changement de nom en PROMEA caisse de pension

Associations fondatrices de PROMEA caisse de pension

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- PROMEA caisse de compensation
- PROMEA caisse d'allocations familiales
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80 ss. du Code civil.

But de la fondation

Le but de PROMEA caisse de pension est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs de l'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PROMEA caisse de pension.

Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

organes,

DE PROMEA CAISSE DE PENSION

Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

Conseil de fondation

Sabine Bellefeuille représentante des employeurs (AM Suisse)

Gregor Deflorin représentant des salariés (Syna)

Rolf Frehner vice-président, représentant des salariés (Unia)

René Leemann représentant des salariés (Unia)

Peter Meier représentant des employeurs (AM Suisse)

Susanne Niklaus présidente, représentante des employeurs (AM Suisse)

Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur caisse de pension

Direction de division Prévoyance professionnelle

Veli Balaban chef de département Prévoyance professionnelle

Collaborateurs

Claudia Di Toffa gestion des membres / assurés et trafic des paiements

Susanne Grossenbacher gestion des membres / assurés / prestations

Beatrix Kästli-Artho gestion des membres / assurés

Petra Müller-Loose gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

Katia Rizzo gestion des prestations

Rita Van Lokeren gestion des membres / assurés

Saranja Santhavadivel controlling

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Expert en caisse de pension

Allvisa AG, Zurich

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Placements financiers**Banque de dépôt (Global Custodian)**

UBS Switzerland AG

Conseils en placements

Hartweger & Partner AG, Root

PPCmetrics SA, Zurich

Immobilier

BSZ Immobilien AG, Zurich

Klingenfuss + Partner AG, Würenlos

Expert en estimations

Swiss Valuation Group AG, Zurich

Mentions légales**Editrice**

PROMEA caisse de pension, Schlieren

Conception, mise en page et réalisation

agor ag | kommunikation & design, Zurich

